

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le Sénat prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur général lundi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

GREY.

Le Gouverneur général transmet au Sénat copie d'une convention de commerce entre le Canada et la France, conclue à Paris, le dix-neuvième jour de septembre 1907, par Sa Majesté et le Président de la République française.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 28 novembre 1907.

(*Voir Documents de la Session No .*)

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé:

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.